



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Saint-Omer

Sous préfecture de Saint-Omer
Pôle Développement économique et durable
Affaire suivie par : Noémie HOLVOET
03 21 11 12 58
noemie.holvoet@pas-de-calais.gouv.fr

Saint-Omer, le **13 OCT. 2025**

Compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2025 Commission de suivi de site (CSS) du centre de valorisation énergétique (CVE) FLAMOVAL

PJ : extrait du rapport de base sur la localisation des forages

Présents :

- Mme PAGES, sous-préfète de Saint-Omer ;
- M. GUERVILLE, DREAL ;
- M. DENIS, président de la CAPSO ;
- M. JUDE Frédéric, maire de Renescure ;
- M. CAINNE, maire de Wardrecques ;
- M. ROUSSEL, maire d'Arques ;
- M. AGEORGES, maire de Campagne-lez-Wardrecques ;
- M. ROFFE, SDIS62 ;
- M. TRONQUOY, président du SMFM ;
- M. BOULET, vice-président du SMFM ;
- M. HARLE, SMFM ;
- M. RICHARD, APSH ;
- M. CARRON, directeur veolia ;
- M. ZIMOLAG, directeur d'unité veolia ;
- Mme DROUVIN, veolia ;
- M. BERTELOOT, veolia ;
- Mme BARRET, Kali'air ;
- M. HOLVOET, sous-préfecture de Saint-Omer ;

Excusés :

- Mme GUILLEMOT-RIOU, Directrice adjointe de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- Fédération nord nature environnement ;
- ARS ;



Mme la sous-préfète de Saint-Omer, remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à la CSS d'ARC et rappelle l'ordre du jour :

- Renouvellement partiel des membres (arrêté préfectoral du 4 septembre 2025) ;
- approbation du compte-rendu de la CSS du 18 septembre 2024 ;
- retour sur la qualité des eaux souterraines;
- bilan d'activité 2024 ;
- bilan annuel de surveillance environnementale 2024 ;
- questions diverses.

1. Renouvellement partiel des membres (arrêté préfectoral du 4 septembre 2025)

L'arrêté de renouvellement partiel des membres est présenté à la commission, il est disponible sur le site de la CSS.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2025/09/ap-modificatif-du-4-septembre-2025-flamoval.pdf>

2. Approbation du compte-rendu de la CSS du 18 septembre 2024.

La dernière réunion de la CSS de FLAMOVAL s'est tenue le 18 septembre 2024, le compte rendu est validé à l'unanimité.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2024/10/cr-signé-flamoval.pdf>

3. Retour sur la qualité des eaux souterraines

M.RICHARD s'interroge sur l'utilisation de l'eau si elle est utilisée pour l'arrosage des cultures, l'abreuvement du bétail ou au contraire si elle n'est pas utilisée.

La localisation des captages d'eau à proximité du site sont recensés par le BRGM, ils sont visibles par le public sur le site INFOTERRE BRGM <https://infoterre.brgm.fr/>, après accès au lien, faire apparaître la couche – points d'eau de la BSS (nature/profondeur).

Il est précisé que des forages non déclarés peuvent être présents. De ce cas, il n'est pas possible de contrôler l'usage éventuel des eaux prélevées.

En pièce-jointe de ce compte rendu, vous trouverez un extrait du rapport de base qui localise les forages situés dans un rayon de 1km en précisant la nappe dans laquelle l'eau est captée.

Par ailleurs, il est mentionné qu'il n'y a pas de lien entre la qualité de l'eau et l'activité du site FLAMOVAL.

4. Présentation du bilan d'activité 2024

Le bilan d'activité 2024 est présenté.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2025/09/bilan-annuel-hefaalys-css-2024.pdf>

Lors de cette présentation il est précisé que FLAMOVAL est un site qui a peu d'impact sur son environnement puisque les prélèvements effectués se trouvent en dessous des seuils fixé par l'arrêté préfectoral.

Les services de la DREAL ont inspectés le site le 22 mai 2024 et le 30 juillet 2024. Ces inspections étaient sur le thème des déchets et du risque incendie. Un projet d'APMD a été proposé, mais il a été levé le 16 décembre 2024, car le site s'est mis en conformité.

5. Surveillance environnementale 2024

Mme BARRET présente les résultats de la surveillance environnementale autour du site.

<https://www.css-littoralnpsc.fr/wp-content/uploads/2025/09/kali-air-css-hefaalys-presentation-resultats-2024.pdf>

Le bureau d'étude Kalir 'air précise qu'il n'y a pas de réglementation sur les mesures, il se base donc sur des valeurs de référence.

Trois piézomètres sont installés sur le site depuis 2011. Le piézomètre 1 au nord, le 2 à l'ouest, le 3 au sud.

Le bureau d'étude essaye de garder la même temporalité au niveau de la prise des mesures malgré les conditions météorologiques.

Un point de vigilance sera apporté l'année prochaine concernant la valeur élevée d'ammonium.

6. Questions diverses

Il est précisé que le bureau d'étude Kali'air, développe ses explications concernant les mesures données lors de la prochaine commission de suivi de site

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la sous-préfète remercie les membres de la commission et lève la séance.

La sous-préfète



Sophie Pagès

Type de captage	Commune	N° BRGM	Profondeur (m)	Aquifère capté	Localisation par rapport au site et position hydraulique*
Inconnu	Arques	BSS000ASES	36	Sables	430 m à l'ouest (latéral hydraulique)
AEA	Campagne-lès-Wardrecques	BSS000ASLG	29	Sables	720 m au sud (amont hydraulique)
AEA	Arques	BSS000ASLF	57	Sables	780 m au nord (aval hydraulique)
AEI	Campagne-lès-Wardrecques	BSS000ASSU	Inconnue	Inconnu	780 m au sud-est (amont latéral)
Puits	Arques	BSS000ASPB	8	Argiles superficielles	800 m au nord (aval hydraulique)
Puits	Arques	BSS000ARYP	4	Argiles superficielles	900 m à l'ouest (latéral hydraulique)

*considérant le sens d'écoulement de la nappe superficielle.

Le plan ci-après permet de localiser les captages recensés dans un rayon de 1 km autour du site.

Localisation des points d'eau à proximité du site d'étude

